

Garanties	Financière Manuvie flex
Généralités	
<input type="checkbox"/> Admissibilité	Après 3 mois d'emploi 25 heures/semaine 45 semaines/année civile
<input type="checkbox"/> Enfants à charge	Âgé de moins de 21 ans Moins de 25 ans si étudiant Reconnu invalide par la R.R.Q.
<input type="checkbox"/> Vie	
<input type="checkbox"/> Protection	1 fois le salaire annuel
<input type="checkbox"/> Réduction	50% à 65 ans
<input type="checkbox"/> Cessation	À 70 ans ou à la retraite
<input type="checkbox"/> Transformation	Accessible jusqu'à 65 ans
Décès ou mutilation accidentels	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
<input type="checkbox"/> Protection	Montant égal à l'assurance vie (Amputation et perte d'usage)
<input type="checkbox"/> Cessation	À 70 ans ou à la retraite
<input type="checkbox"/> Maladie grave	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
<input type="checkbox"/> Protection	6 000 \$
<input type="checkbox"/> Maladies couvertes	Cancer, crise cardiaque, insuffisance rénale, accident vasculaire cérébrale
<input type="checkbox"/> Période moratoire	90 jours
<input type="checkbox"/> Vie des personnes à charge	
Protection	Conjoint : 5 000 \$ Enfants dès la naissance : 2 500 \$
<input type="checkbox"/> Cessation	À 70 ans ou à la retraite
<input type="checkbox"/> Transformation	Pour le conjoint seulement
<input type="checkbox"/> Cohabitation	Immédiatement
<input type="checkbox"/> Protection aux survivants	Non couvert
<input type="checkbox"/> Invalidité longue durée	
Prestations	66.67% des premiers 2 500 \$ 50% des 3 500 \$, 40% du reste
<input type="checkbox"/> Prestation maximale	Facteur non-cumulatif : 85% net
<input type="checkbox"/> Imposition	Non imposables
<input type="checkbox"/> Délai de carence	105 jours
<input type="checkbox"/> Durée des prestations	Jusqu'à 65 ans
Définition d'invalidité	Occupation propre : délai de carence + 24 mois

Garanties	Financière Manuvie flex
<input type="checkbox"/> Conditions préexistantes	3 mois avant, 12 mois suivant
<input type="checkbox"/> Cessation	À 65 ans ou à la retraite
<input type="checkbox"/> Délai d'exonération	105 jours
<input type="checkbox"/> Autres garanties	Assistance AGA incluant : Programme d'aide aux employés Assistance juridique Assistance usurpation d'identité Aide à la réclamation Enregistrement de documents
<input type="checkbox"/> Santé	
<input type="checkbox"/> Protection	
Franchise individuelle	25 \$/année civile Pour les services professionnels, fournitures et services médicaux
<input type="checkbox"/> Franchise familiale	50 \$/année civile Pour les services professionnels, fournitures et services médicaux
◇ Remboursement	80% pour les services professionnels, fournitures et services médicaux 100% pour les autres frais couverts et les frais de soins infirmiers privés
◇ Hôpital	
<input type="checkbox"/> Frais hospitaliers	Chambre semi-privée à 100% Exclusion de franchise
<input type="checkbox"/> Maison de convalescence	Non couvert
<input type="checkbox"/> Service ambulancier	
<input type="checkbox"/> Remboursement	80%
<input type="checkbox"/> Ambulance	Frais raisonnables et habituels Incluant le transport aérien Exclusion de franchise
<input type="checkbox"/> Médicaments sur ordonnance	
<input type="checkbox"/> Médicaments	Médicaments originaux Navigateur santé inclus, offrant les services suivants : ◇ Navigation dans le système de santé ◇ Bibliothèque de la santé et des médicaments ◇ Centre d'information sur les maladies chroniques Accès à un 2e avis médical
<input type="checkbox"/> Carte de paiement	Direct
<input type="checkbox"/> Injections sclérosantes	Non couvert
<input type="checkbox"/> Traitements d'infertilité	Direct
<input type="checkbox"/> Médicaments pour infertilité	15 000 \$ viager en excédent de la RAMQ
Autres frais	Remboursable
Bas de soutien	Max. combiné : 400 \$ /année civile (1)
<input type="checkbox"/> Bas de contention	Max. combiné : 400 \$ /année civile (1)
◇ Chaussures de série correctrices	150 \$/année civile Incluant les modifications et les ajustements aux chaussures

Garanties	Financière Manuvie flex
◇ Chaussures orthopédiques	1 paire/année civile Incluant les modifications et les ajustements aux chaussures
◇ Orthèses podiatriques	400 \$/3 années civiles Sur mesure
□ Support plantaire	Non couvert
◇ Appareils auditifs	500 \$/5 années civiles
◇ Infirmières licenciées	10 000 \$/année civile à 100 %
□ Neurostimulateur percutané	Frais raisonnables et habituels
◇ Moniteur d'apnée (CPAP)	Non couvert
◇ Glucomètre – réflectomètre	Frais raisonnables et habituels
□ Appareils thérapeutiques	Frais raisonnables et habituels
◇ Appareils orthopédiques	Frais raisonnables et habituels
◇ Prothèses mammaires	Frais raisonnables et habituels
◇ Prothèse capillaires	250 \$ viager
◇ Prothèses	Non couvert
◇ Soutien-gorge postopératoires	4/année civile
◇ Chirurgie dentaire – accident	Traitement dans les 12 mois de l'accident Aucun maximum
◇ Électrocardiogramme	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
□ Tomographie (scanner)	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
◇ Radiographie diagnostique	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
◇ Résonance magnétique	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
◇ Échographie	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
◇ Analyses de laboratoire	Max. combiné : 1 000 \$ /année civile (2)
◇ Stérilet	Frais raisonnables et habituels
◇ Autres frais médicaux	Frais raisonnables et habituels
◇ Anti-tabagisme RAMQ	300 \$ viager en excédent de la RAMQ
◇ Frais paramédicaux	Remboursable
◇ Psychologue	Max. combiné : 300 \$/année civile (3)
◇ Travailleur social	Max. combiné : 300 \$/année civile (3)
◇ Chiropraticien	300 \$/année civile
◇ Physiothérapeute	Max. combiné : 300 \$/année civile (4)
◇ Thérapeute du sport	Max. combiné : 300 \$/année civile (4)
◇ Technicien en réadaptation physique	Non couvert

Garanties	Financière Manuvie flex
◇ Radiographie paramédicale	25 \$/spécialiste Max. 1 radiographie/année civile /spécialiste Ostéopathe, chiropraticien et podiatre seulement
◇ Podiatre	Max. combiné : 300 \$/année civile (5)
◇ Chiropradiste	Max. combiné : 300 \$/année civile (5)
◇ Podologue	Non couvert
◇ Orthophoniste	Max. combiné : 300 \$/année civile (6)
◇ Audiologiste	Max. combiné : 300 \$/année civile (6)
◇ Ostéopathe	300 \$/année civile
◇ Homéopathe	Non couvert
◇ Naturopathe	Max. combiné : 300 \$/année civile (7)
◇ Diététicienne	Max. combiné : 300 \$/année civile (7)
◇ Massothérapeute	300 \$/année civile
◇ Ergothérapeute	Non couvert
◇ Acupuncteur	300 \$/année civile
□ Soins de la vue	100% Exclusion de franchise
◇ Examen visuel	1/ 2 années civiles
◇ Assurance Voyage	1
◇ Assurance voyage	5 000 000 \$ viager à 100% Maximum 60 jours
◇ Assistance voyage	Couvert
◇ Cessation	À 70 ans ou à la retraite
◇ Prolongation aux survivants	24 mois sans paiement de prime
◇ Cessation	À 70 ans ou à la retraite

¹ Orientation d'un patient à l'étranger pour un traitement médical offert au Canada :
3 000 \$ par 3 année(s) civile(s) à 50 %